

**Journée des animateurs  
de SAGE du bassin Seine-Normandie**

Réunion du 12 octobre 2017

**COMPTE RENDU**

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Présentation de la journée
- 2 – Enjeux et préparation du 11<sup>e</sup> programme
- 3 – Témoignage d'Elena MARQUES sur la classe d'eau des élus menée pour le SAGE des 6 Vallées en Seine-Maritime
- 4 – Evaluation de l'intérêt des animateurs vis-à-vis de la mise en paysage du scénario Afterres2050 pour le prochain séminaire
- 5 – Présentation de la SOCLE et retour sur les études de gouvernance
- 6 – Restitution des ateliers

**Etaient présents :**

Emmanuel BULOT - SAGE MAULDRE	Maëva RODIER - SAGE BIEVRE
Christophe DEBARRE - SAGE MARNE CONFLUENCE	Gabrielle WEISENBERGER - SAGE YERRES Hélène WIEREPANT - SAGE DEUX MORIN
Sophie DERUYER - SAGE NAPPE DE BEAUCE	
Mathilde GASTON - SAGE AUTOMNE	Véronique NICOLAS - DRIEE / Délégation de bassin
Romuald GENOEL - SAGE COTIERS OUEST COTENTIN	Philippe MONSIMIER - AESN/ DTBN
Aline GIRARD - SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER	Florent GUIBERT - AESN/ DTBN
Emmanuel HENAFF - SAGE ORNE AVAL ET SEULLES / ORNE MOYENNE	Fanny LECHEVALLIER-OLIVIER - AESN/ DTSAV
Aurélien JOUE - SAGE SELUNE	Lydia PROUVE - AESN/ DTRIF
Alison LARRAMENDY - SAGE NAPPE DE BEAUCE	Amélie RENAUD - AESN/ DPI
Véronique LECOMTE - SAGE CAILLY AUBETTE ROBEC	Luc PEREIRA RAMOS - AESN/ DPI/ DPI
Julie LECOMTE - SAGE BRESLE	Anne BELBEOC'H - AESN/ DPI/ DPI
Stéphanie LEGENDRE - SAGE VIRE	Estelle GAVARD - AESN/ DPI/ SGREA
Elena MARQUES - SAGE 6 VALLEES	Sarah FEUILLETTE - AESN/ DCP/ SPEP
Anaïs MOUCHERON - SAGE VALLEE DU COMMERCE	Jean-Baptiste REVILLON - AESN/ DCP/ SPEP
	François REBUFAT - Avec des Mots

## **ANALYSE DES QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION :**

Le contenu et les thèmes de la journée ont été appréciés comme pertinents dans l'ensemble.

Le déroulement de la journée, alternant présentations d'information, retour d'expérience et ateliers de travail, a reçu un bon accueil et jugé comme dynamique et propice aux échanges entre animateurs, ce dernier point semble être une demande partagée par la majorité. Le format des ateliers de travail, même si leur déroulement a subi quelques critiques, notamment sur le manque de temps consacré à la restitution, a particulièrement plu. Il ressort une demande général pour que ce format subsiste dans les prochains séminaires.

L'organisation de la journée a été jugée globalement satisfaisante.

La présentation de la classe d'eau des élus par Elena Marques a été un succès. Nous l'en remercions vivement.

Les propositions pour les prochaines sessions qui ressortent le plus sont celles qui concernent **l'animation** du SAGE (ses missions, les bonnes pratiques, la synergie avec l'Agence, l'élaboration/ la révision du SAGE, garder la dynamique, appropriation des documents).

Ensuite le **11<sup>e</sup> programme** apparaît également comme une préoccupation des animateurs.

**L'articulation CLE/structure porteuse du SAGE** est aussi un sujet récurrent (position de l'animateur).

Par ailleurs le **changement climatique** est un thème pour lequel il y a demande forte.

Enfin, Afterres a suscité de l'intérêt et des demandes pour en savoir plus.

-----

## **PROPOSITIONS DE SUJETS POUR LES REUNIONS A VENIR**

### Sur la thématique de l'animation et du 11<sup>e</sup> programme

- Bonnes pratiques et retours d'expériences pour l'élaboration d'un contrat global.  
Réflexion collégiale en atelier: "c'est quoi l'animation territoriale?" " c'est quoi l'animation de SAGE?"
- Réflexion sur la synergie animation - service de l'agence: à partir de l'étude sur les typologies d'animation comment mettre en place une action synergique entre animateurs "globaux" (SAGE, contrat notamment), animateurs thématiques et services de l'Agence.
- Concertation préalable à l'élaboration des SAGE.
- Missions animation BV, SAGE, Contrat, animation territoriale dans le 11e programme
- 11e programme
- Mise en œuvre du SAGE => garder la dynamique de la période d'élaboration/révision.  
la mise en œuvre des SAGE: appropriation du document.

### Sur la thématique de l'articulation CLE et structures porteuses

- Innovation dans les CLE: élargissement des membres, comment intégrer les générations futures (jeunes) -> CLE des jeunes? cf. aires marines protégées pédagogiques. Ces jeunes pourraient également jouer le rôle "d'ambassadeurs" auprès des établissements scolaires du BV.
- Articulation entre CLE et structure porteuse en phase de mise en œuvre.

- Relation CLE/structure porteuse du SAGE => la position de l'animateur, médiateurs d'intérêts divergents.
- Articuler les CLE avec les structures porteuses des SAGE

#### Sur la thématique du changement climatique

- Adaptation au changement climatique: argumentaire, mise en valeur de projets, retours d'expérience, communication.
- Mobilisation et communication autour des enjeux de l'adaptation au changement climatique au niveau des territoires de SAGE
- Repli stratégique (changement climatique, submersion marine)
- Envisager la fin de l'animation "eau" par BV pour une animation "EPCI" multi compétent pour s'adapter au changement climatique? Selon taille EPCI/BV.
- Changement climatique => comment avoir une approche pragmatique en dehors des grands discours

#### Sur la thématique de la GEMAPI

- Révision des statuts des structures porteuses de SAGE, notamment au regard des compétences obligatoires (GEMAPI) et optionnelles (12° animation)
- Retour sur les organisations territoriales de prise de compétence GEMAPI par les animateurs de SAGE. Points positifs et difficultés.

#### Sur des thématiques diverses

- Gestion des eaux pluviales en milieu rural
- Comment mobiliser le monde agricole à l'élaboration des SAGE.
- Techniques d'animation de réunion participatives (ex: faire s'exprimer les élus sur leurs attentes vis-à-vis de la GEMAPI...)
- Application de la DCE en Europe. Comment se situe la France par rapport aux autres pays. nos objectifs sont-ils beaucoup plus ambitieux?
- Retour sur l'étude de la ligue de l'enseignement" sur les outils pédagogique en classe d'eau.
- L'idée de présenter un cas d'étude, un projet spécifique par un animateur est très formateur et permet de prendre quelques idées.

## **BILAN DES ATELIERS**

### **Atelier 1 : partage et diffusion d'expériences sur la prise de compétence GEMAPI**

L'atelier a permis d'identifier

- les **besoins**,
- les **relais** de diffusion.
- les **actions** : l'organisation et la diffusion des différents éléments
- Et les « **cibles** », qui peuvent parfois également constituer des relais

Les **besoins** s'articulent autour de trois éléments : les besoins **financiers** (notamment les coûts), la **structuration administrative et juridique** (notamment la question des statuts) et les **connaissances** (particulièrement en matière d'efficacité des zones d'expansion de crues).

Les **relais** identifiés concernent les élus moteurs, les associations, l'agence de l'eau, les collectivités territoriales (les conseils départementaux particulièrement), les services de l'Etat (CEREMA, IRSTEA, DDT, DREAL, DRIEE...), le réseau des animateurs, l'AFEPTB, La Caisse des Dépôts, l'AMF et l'ADCF...

Les **actions** regroupent

- les MOOCs,
- les réunions d'information,
- les lettres d'information,
- un guide d'application de la GEMAPI dédié aux élus,
- une plateforme web pour le réseau d'animateurs et de techniciens ou un bilan à mi-parcours de la SOCLE évoqué par le comité de bassin.
- Les actions les plus importantes concernent **les classes d'eau**, avec des **visites de terrain** et les **interventions de structures voisines** avec un retour d'expérience **porté par les élus**. Il a été souligné de veiller à **rester positif** et de s'appuyer sur les **expériences réussies** à l'échelle locale.

Les **cibles** visées par le partage et la diffusion d'expériences sur la prise de compétence GEMAPI sont les **élus**, les **aménageurs**, les **urbanistes** et les techniciens **animateurs** de SAGE.

<b>Atelier 2 : élaboration d'un argumentaire communicant sur les bénéfices de la GEMAPI pour la préservation des milieux aquatiques</b>
---

Les éléments pouvant contribuer à l'élaboration d'un argumentaire communicant sur les bénéfices de la GEMAPI sont : le **territoire**, le **tourisme**, **l'économie locale** potentielle, les **usages** à développer, les **solidarités territoriales**, la réalisation d'une **vitrine « culture du risque »**, **l'ancrage local**, la **transversalité de l'eau** dans l'ensemble des compétences d'un EPCI et le **financement**.

Les questions du coût et de l'origine du financement sont en effet des préoccupations récurrentes, ainsi que celle de l'échelle et de l'identification du territoire.

La **question d'échelle** est parfois plus importante que celle du contenu de la GEMAPI.

On constate que beaucoup d'EPCI ne sont pas encore prêts pour l'exercice de la compétence et qu'ils s'interrogent plus sur les coûts que sur les actions à mener.

Le **position des animateurs de SAGE** est par ailleurs délicate vis-à-vis des EPCI, notamment quant à leur légitimité pour les aider à structurer leurs actions. **Cette légitimité est donc à renforcer**.

Il est néanmoins possible pour les animateurs de les aider à se regrouper, à travailler à l'échelle des bassins versants ou des baies. Certaines grandes intercommunalités ne semblent cependant pas encore ouvertes aux propositions sur leur territoire.

Par ailleurs, il peut être opportun de **faire appel à une tierce personne** qui ne soit pas les services de l'Etat ou des sous-préfectures. Par exemple, l'intervention de la FNCCR se positionnant à la place de l' élu pour sa gestion quotidienne d'aménagement du territoire a été particulièrement appréciée lors des deux journées d'information GEMAPI (Saint-Lô et Arcis-sur-Aube). Elle présente la **GEMAPI au travers de l'ensemble des problématiques d'une intercommunalité**. Cette approche est aussi très différente et **complémentaire de celle des animateurs** qui proposent une vision par les milieux aquatiques et leurs problématiques.

Il est par ailleurs important d'introduire **la GEMAPI dans le quotidien des EPCI** et de montrer comment cette dernière est à même de les aider à résoudre certaines problématiques. Il n'est pas question d'ajouter des points supplémentaires mais d'insérer la GEMAPI dans l'existant.

Il est donc important de prendre du recul afin d'intégrer la GEMAPI dans le spectre de ce que les intercommunalités ont à gérer. Il est nécessaire de **l'envisager sous une approche par projet territorial**, d'infuser la GEMAPI dans ce projet.

Toutefois la question de **la formation des animateurs** se pose. En effet les animateurs de SAGE n'ont pas forcément la formation pour aborder la GEMAPI sous cet angle. Il pourrait donc être souhaitable de former les animateurs à appréhender les projets à l'échelle des EPCI ou à apporter des connaissances en s'insérant dans leur projet. Pour cela il faut toutefois les animateurs de SAGE soient associés.

## COMPTE-RENDU DES ECHANGES

*La séance est ouverte à 10 h 05.*

### **Point 1** – Présentation de la journée

**Sarah FEUILLETTE** souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants à ce séminaire des animateurs des SAGE du bassin. Cette journée était traditionnellement présentée par Louis HUBERT, qui a aujourd'hui quitté l'Agence pour le CGDD (commissariat général au développement durable). Sarah FEUILLETTE expose le déroulement de la journée et explique le fonctionnement des ateliers prévus l'après-midi.

**Amélie RENAUD** indique qu'elle est la nouvelle Directrice du Programme et des Interventions de l'AESN. La Directrice générale a souhaité opérer une réorganisation des directions de l'agence de l'eau. Deux nouvelles structures ont été créées, la Direction du Programme et des Interventions et la Direction de la Connaissance et de la Planification. Estelle GAVARD ne s'occupera plus de l'animation des SAGE. Elle est remplacée par Jean-Baptiste REVILLON, rattaché à la Direction de la Connaissance et de la Planification. Par ailleurs, la fusion des directions territoriales Rivières d'Île-de-France et Paris et Petite Couronne devrait intervenir début 2018.



La consultation sur la SOCLE s'est terminée à la fin de l'été. Un nouveau projet est en cours d'élaboration pour une présentation en comité de bassin le 30 novembre. La GEMAPI est aussi d'actualité avec l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*Un tour de table est organisé afin que chacun se présente.*

### **Point 2** – Enjeux et préparation du 11<sup>e</sup> programme

**Luc PEREIRA-RAMOS** rappelle que l'élaboration du 11<sup>e</sup> programme est cadrée par le gouvernement et les instances de bassin. Une lettre de cadrage du ministère est attendue pour le printemps. Cette présentation se base sur les propos tenus par Nicolas HULOT devant les présidents des comités de bassin, les présidents des conseils d'administration et les directeurs généraux des agences de l'eau au début du mois de septembre, ainsi que sur les éléments budgétaires du projet de loi de finances 2018.

Les priorités fixées par le ministre aux agences de l'eau sont les suivantes :

- l'adaptation au changement climatique, la partie atténuation étant confiée à l'ADEME ;
- la biodiversité au service de l'adaptation au changement climatique et de l'ensemble des politiques de l'eau ;
- la santé et l'environnement ;
- la solidarité territoriale vue sous l'angle de la transition écologique. Cette mission n'est pas encore formalisée et laisse la possibilité aux agences de l'eau d'élaborer son contenu ;

- le bon état écologique. Ce point a été rappelé par les présidents des comités de bassin.

**Aurélié JOUE** demande si l'ordre dans lequel ces éléments sont présentés correspond à un classement prioritaire.

**Luc PEREIRA-RAMOS** précise ne pas avoir participé à la réunion. Il ne pense pas que l'ordre de cette liste corresponde à des priorités croissantes, même si l'adaptation au changement climatique et la biodiversité semblent des priorités sur la feuille de route du ministre.

**Amélie RENAUD** confirme que l'adaptation au changement climatique est une priorité de M. HULOT. Les autres points ne sont pas forcément priorités.



**Sarah FEUILLETTE** souligne la forte congruence entre ces sujets. L'adaptation au changement climatique est toujours en lien avec le bon état ou la biodiversité. L'objectif consiste à rendre plus concret pour les élus le discours de l'agence de l'eau sur le bon état ou sur les milieux aquatiques.

**Aurélié JOUE** estime qu'il est question d'un changement radical. Les SAGE ne travaillent plus pour la gestion de l'eau mais pour l'adaptation au changement climatique.

**Amélie RENAUD** ne considère pas cette perspective comme un changement radical. Les actions de l'AESN, telles que les économies d'eau ou la réduction des impacts sur le milieu, participent à l'adaptation au changement climatique. Le volet biodiversité est éventuellement une nouveauté, même si l'agence de l'eau s'intéressait déjà à ce sujet. Il est plutôt question d'un changement de discours afin de le rendre plus compréhensible par les élus et la population. L'inflexion vers la biodiversité a été votée dans la loi biodiversité et il n'est pas surprenant que les agences de l'eau adaptent leurs discours en ce sens.

**Lydia PROUVE** estime que les animateurs de SAGE sont bien placés pour dépister sur leur territoire les projets multicritères les plus intégrateurs, en lien avec l'adaptation au changement climatique. Ils forment les relais pour constituer des réseaux, les valoriser et les exporter.

**Luc PEREIRA-RAMOS** rappelle que ces priorités constituent des orientations de travail pour le programme, lui-même déjà très encadré par des textes de loi. Les agences de l'eau ont toujours de nombreux objectifs, comme la lutte contre les pollutions ou la protection des milieux aquatiques. Seule l'implication dans la biodiversité constitue un ajout réel. Ces orientations du gouvernement représentent plutôt une coloration des actions des agences de l'eau.

La loi de finances, qui cadre les recettes de l'agence de l'eau et ses contributions, est actuellement en projet. Celui-ci tient en trois points :

- un écrêtement des recettes des agences de l'eau avec un plafond mordant. Les redevances dépassant cette limite seront reversées à l'Etat ;
- l'arrêt du prélèvement de l'Etat de 175 millions d'euros ;
- un financement des opérateurs de l'Etat travaillant dans des domaines en rapport avec la biodiversité. Le financement de l'AFB est augmenté et les agences de l'eau financeront aussi l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les Parcs Nationaux. Les agences de l'eau risquent d'enregistrer des recettes en baisse et une augmentation des dépenses, entraînant donc une réduction de leurs capacités financières pour le 11<sup>e</sup> programme.

**Luc PEREIRA-RAMOS** suggère de joindre les délibérations du comité de bassin au procès-verbal de la réunion. Une première délibération, adoptée en avril, a porté sur les orientations et une seconde, approuvée le 5 octobre, a abordé les recettes. Les orientations générales de travail se répartissent sur

trois plans : financier, technique d'intervention et amélioration de l'efficacité des aides. Elles demandent de ne pas accroître la pression fiscale, voire suggèrent une diminution. Elles recommandent de construire un programme à partir des recettes, donc de dimensionner les montants des travaux en fonction des recettes disponibles. Les thématiques d'actions envisagées recoupent celles mentionnées par Nicolas HULOT, avec une différence consistant pour les agences de l'eau à se fixer l'atteinte du bon état comme principal objectif. Les agences de l'eau tentent de faire converger les autres objectifs, tels que les inondations, la biodiversité ou la politique portant sur les milieux marins.

**Sarah FEUILLETTE** évoque l'exemple de syndicats qui effacent des ouvrages ou restaurent des zones humides d'expansion des crues afin d'améliorer la gestion des inondations. Il est question d'adaptation au changement climatique en gérant le risque inondation et de gestion des milieux aquatiques en améliorant la continuité et la biodiversité.

**Luc PEREIRA-RAMOS** avance d'autres axes de travail consistant à :

- maintenir et réhabiliter le patrimoine réseau (eaux usées et eau potable) ;
- rechercher un niveau d'aide maximum aux entreprises dans le cadre de l'encadrement communautaire ;
- encourager l'innovation et l'expérimentation. Différents appels à projets et appels à idées ont été lancés ces dernières années.

Le dernier point questionne la façon de rendre le programme le plus efficace possible. Quelques pistes de réflexion sont données par le comité de bassin :

- simplifier le programme afin de le rendre plus lisible en interne et par les maîtres d'ouvrage ;
- examiner les façons de prioriser. Les PTAP (plans territoriaux d'actions prioritaires) sont susceptibles d'être remplacés par d'autres outils de priorisation territoriale ;
- améliorer l'efficacité des animateurs aidés et leur synergie avec les services de l'AESN. Elle finance 1 000 postes d'animateurs externes. Il n'est pas question de réduire ce nombre mais de prouver l'efficacité du système. La commission des aides sera sensible aux restitutions montrant l'efficacité du travail réalisé. L'agence de l'eau va réviser les indicateurs afin de définir une méthode de rapportage simple et concrète pour rendre compte de l'efficacité de l'animation sur les territoires.

**Aurélié JOUE** demande que les animateurs participent à l'élaboration de ces éléments et s'interroge sur la façon de définir un animateur de SAGE. Les différences entre les territoires et les contextes de travail impliquent des métiers très différents. Il est difficile de circonscrire le travail des animateurs dans un même QCM.

**Luc PEREIRA-RAMOS** confirme que les animateurs seront informés et sans doute associés. Il est trop tôt pour préciser ces points. Il est possible que ce thème soit abordé lors d'un séminaire. Rien n'est encore décidé.

**Emmanuel HENAFF** signale qu'il a reçu un courrier l'informant de la fin de son financement pour le SAGE Orne Moyenne. Il se demande qui portera ces projets. Une réunion est prévue à Hérouville afin de discuter avec l'AESN. Dans quelques mois, aucune structure porteuse ou animateur ne sera plus en place.

**Luc PEREIRA-RAMOS** précise que l'AESN applique le programme actuel.

**Aurélié JOUE** confirme qu'il est nécessaire de tenir jusqu'au prochain programme.

**Fanny LECHEVALLIER-OLIVIER** assure que les membres de l'AESN présents sur les territoires ont parfaitement conscience de ces problématiques. Ils n'ont cessé de les transmettre aux services.

**Emmanuel HENAFF** rappelle que la réponse de M. SAUVADET avait consisté à dire qu'après trois ans de SAGE et une absence de contrat global, le financement cessait. La question des élus sur l'Orne Moyenne portait sur la possibilité d'obtenir un financement dans le cadre d'un contrat global. Différentes difficultés n'ont pas rendu possible l'élaboration d'un tel document et les élus se demandent pourquoi ne pas en mettre un en place afin d'assurer le financement d'un animateur.

**Luc PEREIRA-RAMOS** souligne que le programme est conçu de telle sorte qu'un SAGE débouche sur un contrat ayant pour but de mettre en œuvre le SAGE et continuer l'animation. Tous les présidents de CLE ont transmis des lettres à M. SAUVADET afin de pérenniser l'animation des SAGE après les trois



premières années. Cette option sera discutée au comité de bassin, mais l'AESN ne connaît pas la décision qui sera prise. Il n'est pas sain qu'une animation de SAGE ne soutienne pas d'actions. Le principe consiste à embrayer sur des contrats d'actions. Le discours de l'agence de l'eau a toujours visé à proposer un contrat global à l'issue d'un SAGE.

**Christophe DEBARRE** demande que soit détaillé l'aspect synergie avec les services de l'agence de l'eau. Chaque animateur a de bonnes habitudes de travail avec son référent SAGE dans sa direction territoriale. Il se demande si l'AESN attend une synergie avec d'autres de ses membres ou des chargés d'opérations.

**Fanny LECHEVALLIER-OLIVIER** précise que cette synergie ne concerne pas uniquement les animateurs de SAGE mais l'ensemble des chargés d'opérations de l'AESN. Celle-ci commence à travailler sur le bilan de l'animation. Les propositions formulées aujourd'hui ne sont qu'une présentation générale. Toutes les suggestions seront examinées afin d'aider à évaluer l'efficacité du travail. Chacun est conscient que les situations sont très différentes d'un territoire à l'autre.

**Aurélié JOUE** souligne que pour établir une relation de confiance, il n'est pas souhaitable que les animateurs se trouvent contraints de falsifier leurs rapports d'activités afin de correspondre aux critères d'évaluation imposés.

**Luc PEREIRA-RAMOS** distingue les rapports d'activités et autres indicateurs, destinés à rendre compte au quotidien au correspondant local de l'AESN, et les bilans d'actions transmis au conseil d'administration. Le travail est très différent. Il convient d'éviter les situations telles que décrites par Mme JOUE.

**Christophe DEBARRE** signale que des zones de recoupement existent entre les animateurs des SAGE et les acteurs d'autres structures sur les territoires, parfois aidées par l'agence de l'eau. Il est indispensable de ne pas empiéter sur le domaine des autres et de veiller à travailler de manière complémentaire. Dans de telles situations, il serait souhaitable que l'AESN fixe des directives afin de délimiter les espaces de chacun. Au minimum, il est souhaitable de se réunir afin d'en discuter.

**Luc PEREIRA-RAMOS** souligne que l'agence de l'eau finance des animateurs globaux ainsi que de nombreux animateurs techniques et thématiques. Un travail de relation et de coordination n'a pas toujours été réalisé afin d'orienter ces acteurs dans un cadre d'action commun. Les situations sont compliquées et la tâche reste vaste. Il est aussi possible d'améliorer la synergie entre les services de l'AESN et les animateurs.

**Lydia PROUVE** précise que ce travail a déjà été engagé dans le 77. Les marges de progrès afin de réduire l'empiètement des différentes missions d'animation sont importantes.

**Luc PEREIRA-RAMOS** reprend sa présentation en signalant une légère baisse des redevances pour les usagers domestiques. La notion de zone de tension quantitative va disparaître. Le taux de base est augmenté de 10 % sur les ressources souterraines.

Les travaux d'élaboration du 11<sup>e</sup> programme ont débuté. Il sera adopté dans un an. Les lieux de débat concernent les journées comme celle d'aujourd'hui, ainsi que les commissions et les groupes du comité de bassin. Des thèmes de travail ont été confiés aux COMITER et aux forums de l'eau. Un premier retour sera réalisé par les présidents des COMITER lors de la prochaine C3P.

Des contributions sont reçues de la part de membres du comité de bassin ou des acteurs locaux. Différentes boîtes à idées ont été créées, telle que celle dédiée aux animateurs, ouverte depuis l'été. Aujourd'hui, rien n'a encore été décidé concernant les propositions transmises par ce biais. L'AESN a reçu au total 300 propositions de 49 structures (syndicats, EPCI, associations, chambres d'agriculture...). Un mot d'ordre revient souvent, demandant à l'agence de l'eau de continuer à financer l'animation. 20 % des propositions concernent la protection des captages. Les animateurs de captages commencent à devenir nombreux. 20 % portent sur la protection des rivières et des zones humides. 12 % concernent directement l'animation. Les propositions s'orientent vers le maintien de l'existant ou le développement d'actions plus ambitieuses. Il sera difficile de répondre positivement à certaines propositions demandant de décupler les efforts d'aides. Pour les captages, le souhait exprimé vise à se rapprocher au plus près des agriculteurs.

Ces propositions suivront le même chemin que celles issues de la boîte à idées AESN. Elles seront intégrées dans les groupes de travail internes concernés, qui tiendront à jour un tableau avec les suites données. Les résultats seront fournis dans un an, mais il est possible d'envisager des rencontres intermédiaires si nécessaire. L'élaboration du programme sera normalement bien avancée au printemps prochain. Ce tableau des propositions sera mis à disposition.

**Sarah FEUILLETTE** précise que le rythme annuel des réunions des animateurs de SAGE ne change pas. Il est éventuellement possible d'envisager un retour lors de la réunion des animateurs de contrats qui se déroule au printemps.

**Aurélié JOUE** suggère d'obtenir des réponses au fur et à mesure afin de mobiliser les acteurs du territoire sur les actions à mener. Connaître le plus tôt possible les financements disponibles facilite la construction des programmes d'actions.

**Luc PEREIRA-RAMOS** propose de trouver une façon de satisfaire cette demande.

**Mathilde GASTON** souligne que la lettre du comité de bassin améliore déjà l'information sur les orientations prises par l'AESN.

**Aurélié JOUE** s'interroge sur la part des postes globaux et thématiques parmi les 1 000 postes d'animation.

**Sarah FEUILLETTE** explique que le groupe le plus important concerne la thématique rivières et zones humides. Le suivant porte sur les captages. Les contrats globaux sont moins nombreux que les thématiques (10 % de moins).

**Fanny LECHEVALLIER-OLIVIER** souligne que l'étude réalisée sur les bilans d'animation montre que les activités et les travaux sont très différents d'un poste à l'autre. Le bureau d'étude a défini six typologies d'animation. Ce travail est susceptible d'apporter des clarifications pour le 11<sup>e</sup> programme.

**Mathilde GASTON** rappelle que certains sont à la fois animateurs de SAGE et de contrat.

### **Point 3 – Témoignage d'Elena MARQUES sur la classe d'eau des élus menée pour le SAGE des 6 Vallées en Seine-Maritime**



**Elena MARQUES** rappelle que le SAGE des 6 Vallées couvre 69 communes pour 65 000 habitants. Il est en phase d'élaboration. Il dispose de deux structures porteuses, les syndicats mixtes de bassin versant de Caux Seine et de l'Austreberthe, et regroupe huit animateurs. Des réunions publiques d'information ont été organisées afin d'expliquer aux élus du territoire la nature et l'objectif d'un SAGE. Les expériences se sont montrées peu concluantes. Après une formation à la communication suivie à la direction territoriale Seine-Aval, le choix a été opéré de communiquer sur les actions et les thématiques du SAGE. Le souhait est de créer une dynamique afin que les élus s'approprient l'ensemble des sujets.

Les journées de formation ont été filmées afin de réaliser une vidéo sur l'ensemble des thématiques du SAGE. Un questionnaire a été distribué lors de l'installation de la CLE pour aider à choisir les thématiques et la fréquence de la classe d'eau. Il est nécessaire de prévoir un classeur pédagogique et un rendu. Trois thématiques ont été sélectionnées : les documents d'urbanisme, les pollutions diffuses d'origine agricole et le risque inondation. Les formations se sont déroulées d'avril à décembre 2016, avec cinq journées et cinq thématiques :

- le grand cycle de l'eau et le contexte réglementaire du SAGE ;
- les milieux aquatiques et la continuité écologique ;

- le petit cycle de l'eau et l'assainissement ;
- le risque inondation et la culture du risque ;
- le petit cycle de l'eau et l'eau potable.

Les classes d'eau s'appuient sur des méthodes de pédagogie active, avec des matinées en salle et des après-midi sur le terrain. Des mises en situation, avec des vidéos ou des quiz, ont été organisées en début de matinée. D'autres, sous forme de scénarios de crise, ont été mis en place (alerte inondation). Les visites de terrain assurent un complément et une illustration des thèmes abordés. Le travail logistique est important. Un classeur pédagogique a été préparé à partir de sources existantes. Un MOOC, réalisé par l'AMF sur l'eau et les milieux aquatiques, a été largement utilisé. Une quinzaine de membres de la CLE se sont inscrits pour la classe d'eau, dont l'ensemble du bureau. La première journée a été réservée uniquement aux membres de la CLE. Son président a souhaité ouvrir la formation à l'ensemble des élus du territoire.

La dernière journée a consisté en la réalisation d'un scénario catastrophe, les territoires du SDAGE en 2050, en s'appuyant sur l'étude « eau, milieux aquatiques et territoires durables en 2030 » du ministère de l'écologie. Le pire scénario a été retenu afin d'étudier les actions à mettre en œuvre aujourd'hui afin de l'éviter. Un film a été réalisé et projeté en mai dernier devant les membres de la CLE, les élus et les participants de la classe d'eau. Il dure 25 minutes et se structure en capsules portant sur chaque thématique. Elles sont susceptibles d'être extraites afin d'être utilisées de manière isolée.

*La bande annonce du film est présentée.*

**Elena MARQUES** conclut en soulignant l'importante mobilisation de l'ensemble de l'équipe et le recours à de nombreux intervenants extérieurs. La logistique demande beaucoup de travail, ainsi que la communication et les relations avec la presse. Les participants ont exprimé leur satisfaction, assurant la constitution d'un noyau d'élus très motivés par les questions de l'eau. Le président de la CLE a suggéré d'organiser des modules de formation plus spécifiques sur des thématiques du SAGE. La classe d'eau a coûté 4 380 euros, hors film et hors animation. Il est important de motiver les élus afin de les sensibiliser à la nécessité de poursuivre des actions après la mise en place du SAGE, et donc à financer des animateurs.

**Emmanuel BULOT** demande si des classes d'eau avaient déjà été mises en place sur ce territoire.

**Elena MARQUES** n'a pas connaissance d'une telle antériorité. Il est possible qu'une classe d'agriculteurs ait été organisée.

**Romuald GENOEL** s'interroge sur la participation de représentants d'activités socio-économiques.

**Elena MARQUES** confirme que la CLE intègre des associations de sinistrés et de protection de l'environnement.

**Romuald GENOEL** demande si les personnes les moins sensibles aux thématiques de l'eau étaient présentes.

**Elena MARQUES** remarque que la réalité reste toujours la même. Il est plus facile de réunir les plus motivés. Néanmoins, ces derniers ont reconnu avoir pris connaissance de nombreuses nouveautés, permettant de construire un noyau solide.

**Fanny LECHEVALLIER-OLIVIER** précise que les deux syndicats de Caux Seine et de l'Austreberthe, qui portent le SAGE, représentent des territoires hydrographiquement très différents. Les regrouper et les faire travailler ensemble constituait déjà un défi conséquent. Les visites de terrain ont été très instructives, permettant à chacun de comprendre les enjeux et les problématiques des autres territoires. Une dynamique intéressante consiste à mettre en place au moins une sortie par an.

**Philippe MONSIMIER** cite le témoignage d'une élue de la Communauté d'Agglomération du Cotentin ayant organisé une classe d'eau d'élus, et qui mentionne cet intérêt de permettre à ses collègues de se rencontrer et de découvrir des problématiques propres à chacun.

**Sarah FEUILLETTE** s'interroge sur la possibilité de concevoir des formats moins coûteux en moyens et en budget.

**Mathilde GASTON** témoigne que sur son territoire, une à deux formations sont organisées tous les ans, avec quatre animateurs. Elles consistent surtout à montrer les travaux réalisés et s'adressent souvent aux mêmes participants.

**Aurélie JOUE** demande des précisions sur le scénario 2050.

**Elena MARQUES** signale que le scénario est fourni en annexe 3. Il anticipe la situation en 2050 si les préoccupations économiques et sociales prennent le pas sur les considérations environnementales. La trame déroule ce scénario catastrophe sur les captages, les zones humides, les rivières et l'assainissement. Les propositions d'actions élaborées par les participants sont consultables à la page 9. Au début, il était question de développer les idées suggérées mais les participants se sont limités à dresser une liste d'actions.



**Anaïs MOUCHERON** témoigne que sur le territoire du bassin du Commerce, une collectivité l'avait sollicitée afin de présenter les différents enjeux du SAGE. Elle couvre 80 % du SAGE et porte ce dernier. Il représente donc un budget pour les élus qui souhaitent mieux appréhender ses actions. Deux journées d'information ont été organisées afin de donner les grandes lignes. Les matinées étaient consacrées à des présentations et les après-midi à des visites de terrain. Le travail est chronophage, mais acceptable sur deux jours.

**Aurélie JOUE** explique que son équipe d'animation avait organisé une séance de rattrapage sur une journée, après les élections municipales. Quatre thèmes ont été abordés avec des groupes de 15 à 20 personnes dispatchées sur des ateliers tournants. Le travail a été très lourd pour les intervenants, qui ont répété quatre fois le même programme dans la journée.

**Anaïs MOUCHERON** souligne que les intervenants ont particulièrement apprécié les visites de terrain, qui apportent une dimension concrète aux problématiques et enjeux abordés.

**Estelle GAVARD** note que le format dépend de l'objectif recherché. Si ce dernier consiste à établir une cohésion au sein du territoire, la classe d'eau sur plusieurs jours est plus adaptée qu'une simple journée d'information. Mettre en place un suivi où les participants se retrouvent à différents moments de l'année construit une émulation. Il est impossible d'obtenir ce résultat avec une seule journée.

**Sarah FEUILLETTE** demande si trois jours sont suffisants.

**Fanny LECHEVALLIER-OLIVIER** rappelle que le SAGE des 6 Vallées débutait son élaboration. L'état des lieux n'était pas terminé. Les élus du territoire ne connaissent pas l'ensemble des thématiques et ont tendance à se focaliser uniquement sur les points qui les concernent. Le souhait était de construire une émulation sur le territoire afin d'opérer une fusion de deux territoires totalement différents. Il était indispensable que chacun comprenne les problématiques de l'autre afin de partager un document commun. L'organisation d'une classe d'eau sur plusieurs jours dans l'année pourrait être rendue obligatoire dans le cas de l'élaboration d'un nouveau SAGE.

**Elena MARQUES** souligne que cette formation était vraiment axée sur le SAGE, chaque thématique étant abordée par le biais du SAGE.

**Christophe DEBARRE** exprime son admiration pour ce type de travail dont l'intérêt n'est pas à démontrer. Ces formations attirent l'attention sur un aspect important de l'animation d'un SAGE consistant à créer une dynamique sur un territoire en impliquant des élus et d'autres partenaires. Cette partie de l'animation est souvent sous-estimée. La dynamique n'est jamais acquise et un travail est nécessaire afin de la maintenir. Les élus membres des CLE changent relativement souvent. Il est plus facile d'envisager de faire vivre cette dynamique avec des équipes de plus de quatre personnes. Il est toujours possible de recourir aux services d'un prestataire extérieur, mais il est nécessaire de prévoir un accompagnement plus ou moins important.

**Mathilde GASTON** suggère de travailler avec les CPIE qui organisent de nombreuses formations.

**Christophe DEBARRE** ajoute les CAUE. Il est néanmoins nécessaire de prendre le temps de se réunir, d'échanger et de définir des programmes.

**Aurélie JOUE** demande comment le MOOC a été récupéré et utilisé.

**Elena MARQUES** explique qu'elle a récupéré les documents PDF, proposant de nombreux supports pédagogiques adaptés au programme. Il est nécessaire de s'inscrire afin d'accéder à l'ensemble des vidéos et des annexes pédagogiques. Un courrier a été envoyé à l'ensemble des membres de la CLE afin qu'ils s'inscrivent au MOOC en cas d'impossibilité de se déplacer.

**Estelle GAVARD** précise que ce MOOC est conçu en partenariat avec l'ensemble des agences de l'eau. Il a une existence ponctuelle. Les séquences s'ouvrent et se ferment au fur et à mesure. Il est actuellement ouvert et il sera fermé afin d'être amélioré pour être ensuite rouvert. Lorsqu'il est fermé, Estelle GAVARD a la possibilité de récupérer des éléments. Il est constitué de sept modules. Chacun d'eux propose une vidéo d'un expert, suivie d'un quiz d'autoévaluation, et des documents pédagogiques à télécharger. Les thématiques correspondent à celles classiquement déroulées dans les classes d'eau. Une fois tous les modules ouverts, il est possible de télécharger l'ensemble des documents proposés. Le temps à passer sur chaque module varie de 5 à 20 minutes.

**Sarah FEUILLETTE** précise que dans le cadre de classes d'eau ou de formats réduits, il est possible de réutiliser des vidéos du MOOC.

**Estelle GAVARD** signale que l'AESN souhaite réaliser une plateforme afin de mettre en ligne des ressources susceptibles d'intervenir dans une classe d'eau. Le projet consiste à récupérer l'ensemble des programmes et des ressources des classes d'eau déjà réalisées afin de constituer des fiches présentant différentes techniques d'animation. Il sera possible d'y trouver des idées afin de réaliser un programme, un déroulement ou une animation. Une étude est actuellement menée sur la pédagogie des classes d'eau. Ces outils concernent les différentes classes d'eau, d'élus, d'agriculteurs et d'industriels.

#### **Point 4 – Evaluation de l'intérêt des animateurs vis-à-vis de la mise en paysage du scénario Afterres2050 pour le prochain séminaire**

**Sarah FEUILLETTE** souligne que de très nombreuses perspectives existent. Afterres2050 est centré sur l'agriculture et se pose la question de la transition agricole en lien avec celle de la transition énergétique et de l'atténuation. Le premier objectif consiste à envisager une forme d'agriculture à l'échelle nationale en 2050 susceptible de nourrir la France tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en exportant dans une certaine mesure. Cette initiative est portée par le bureau d'étude SOLAGRO et financée par une fondation. L'exercice se base sur des modèles et constitue une approche très chiffrée. Les critères

abordés concernent l'évolution de l'agriculture, la biomasse, l'usage des sols et l'alimentation. La description est téléchargeable sur le site de SOLAGRO.

Ce scénario évoque l'eau sous différents angles. Il est intéressant en matière d'adaptation car il aborde la question de la résilience des sols aux sécheresses. Les problématiques des paysages, de l'évaporation, de l'érosion et du ruissellement sont aussi abordées, ainsi que la question de la biodiversité. Du point de vue de la qualité de l'eau, cette prospective suggère des façons de diminuer par trois l'usage des produits phytosanitaires. Elle est aussi intéressante en matière d'approche économique. Elle est nationale à la base et régionalisée pour la Picardie, l'Île-de-France et le Centre. Une association a souhaité réaliser un exercice de « mise en paysage » de cette prospective. Il consiste à rendre plus sensible et imagé ce scénario relativement aride. Dans les trois régions, des territoires ont été sélectionnés afin de mettre en images cette agriculture Afterres2050 : Thiérache, Beauce et agglomération parisienne.

La question est de savoir si ce type de procédé est intéressant pour les animateurs de SAGE. Les posters présentés constituent des supports visuels destinés à susciter l'échange avec les acteurs du territoire. Il est possible d'inviter soit le bureau d'étude qui a réalisé ces cartes, soit l'équipe SOLAGRO à un prochain séminaire des animateurs de SAGE. La perspective est que ces derniers trouvent des façons de réutiliser ces approches sur leurs territoires.

**Aurélie JOUE** demande si le scénario retenu est le scénario tendanciel.

**Sarah FEUILLETTE** répond qu'il ne s'agit pas du scénario tendanciel : cette prospective se base sur un unique scénario, celui d'Afterres2050, qui correspond à un scénario de rupture par rapport aux tendances. D'autres exercices de prospective existent dans ce domaine, comme AF-Climat qui explore plusieurs scénarios sur le devenir de l'agriculture dans une vingtaine de cas en France.

**Aurélie JOUE** signale que l'INRA de Mirecourt avait réalisé des scénarios sur l'agriculture.

**Sarah FEUILLETTE** précise que deux scénarios sont en cours de réalisation par l'INRA et le Piren-Seine. L'un est tendanciel et l'autre « souhaitable » pour une bonne adaptation des territoires au changement climatique, en partie inspiré par Afterres2050. Des approfondissements et simulations sont envisagés afin de connaître les impacts sur les différents compartiments eau du bassin.

**Christophe DEBARRE** estime que cet outil est exploitable afin de provoquer des réactions et ouvrir des discussions. Il est aussi susceptible d'aider à construire une stratégie en s'appuyant sur des leviers. Un intérêt consiste à connaître les réactions des acteurs et les raisons qui poussent chacun à juger le scénario trop optimiste ou trop pessimiste sur chaque point. Des questions se posent sur les leviers utilisés et leurs typologies afin de permettre une appropriation dans les SAGE.

**Sarah FEUILLETTE** estime qu'il est possible d'utiliser cet outil de différentes façons, mais pas forcément pour une réflexion stratégique. Ce scénario donne une image en 2050 susceptible d'inspirer des réflexions sur les territoires. Un exercice consiste éventuellement à partir d'une carte du territoire et à faire réfléchir les élus et les acteurs sur ce qu'ils souhaitent pour 2050. L'intérêt de la prospective est en se projetant sur le long terme d'offrir la possibilité de sortir des contingences locales et immédiates et de jouer sur l'imagination. Il n'existe pas de document suggérant des façons d'utiliser ce travail dans le cadre des animations de SAGE. Il y a sans doute plusieurs types d'utilisations possibles. Une rencontre avec les membres de SOLAGRO ou des paysagistes qui ont conçu les cartes est susceptible d'apporter des idées afin que les animateurs de SAGE s'approprient l'outil.

**Christophe DEBARRE** estime qu'il est utile de disposer de scénarios pour l'élaboration du SAGE. Des cartes de type SIG, avec une approche technique, sont utilisées. Il est éventuellement intéressant d'introduire d'autres outils visuels afin de provoquer des réactions chez les acteurs du territoire. Travailler sur des formats de restitution parlants pour des non-techniciens représente une perspective envisageable.

**Sarah FEUILLETTE** souligne que dans ce cas on ne peut pas utiliser le mot carte. Il s'agit d'images, de paysages. Il est intéressant d'agir sur la sensibilité des acteurs du terrain qui ont parfois du mal à imaginer les résultats de certaines transformations.

**Emmanuel HENAFF** s'interroge sur la pertinence de se focaliser sur l'agriculture pour le territoire qui le concerne. Les projets Explore 2070 et Adour 2030 sont intéressants car ils ne sont pas uniquement centrés sur l'activité agricole et portent plus généralement sur le réchauffement climatique.

**Sarah FEUILLETTE** précise qu'Afterres2050 porte aussi sur le réchauffement climatique mais la démarche est très différente. Explore 2070 ne réfléchit aucunement aux évolutions des activités. Cette démarche date aujourd'hui car elle se base sur des anciens modèles du GIEC. L'AESN va demander au CNRS de produire des scénarios sécheresse sur le bassin afin de visualiser les réponses possibles des territoires en matière d'activités agricoles. Le travail Afterres2050 est focalisé sur l'agriculture qui reste un sujet central.

**Emmanuel HENAFF** rappelle qu'une journée portant spécifiquement sur l'agriculture a été animée la semaine dernière dans le cadre du contrat global. Il n'est pas forcément opportun de représenter un exercice se focalisant sur le monde agricole après l'animation réalisée.

**Aurélie JOUE** trouve l'approche paysage intéressante et fédératrice. Elle est susceptible d'aborder le sujet de l'agriculture sans le cristalliser. Mettre la question du choix collectif du paysage sur la table est intéressant, ainsi que de discuter de la charge qui porte sur 6 % des acteurs. Il est nécessaire de se poser la question du coût des choix de la majorité et de sa répartition. Disposer d'un scénario tendanciel est important afin de connaître le résultat de l'absence d'actions. Il sera alors question d'aborder la possibilité de prendre un autre chemin et de discuter des leviers. L'approche sensible est indispensable car les notions de bon état ou de changement climatique sont techniquement trop complexes pour accrocher des acteurs de terrain sans en perdre la majorité.

**Emmanuel BULOT** témoigne de sa participation à deux exercices de prospective à l'agence des aires marines protégées. L'objectif consistait à fédérer les acteurs de l'environnement en amont de la création de deux parcs naturels marins. Cet outil a favorisé une baisse des tensions et ouvert des pistes de travail communes. Une rencontre avec les membres de SOLAGRO semble une perspective intéressante car mobiliser les élus et les membres de CLE est toujours difficile. L'objectif n'est pas de mener une démarche complète de co-construction d'un scénario mais de trouver un compromis à partir d'un travail déjà réalisé afin d'aborder les problématiques locales. L'intérêt réside dans une projection à long terme sortant des problématiques immédiates.

**Stéphanie Legendre** estime que cette approche constitue une véritable passerelle avec des élus plus sensibles aux aspects paysages. Il serait intéressant de décliner ces mises en images sur chaque territoire des SAGE.

**Sarah FEUILLETTE** signale qu'en France, deux parcs naturels régionaux souhaitent développer des démarches de régionalisation d'Afterres2050 avec des ateliers et une mise en paysage. Le travail de réalisation des cartes paysage est très important. Il est utopique de penser le décliner facilement. Il est possible d'envisager d'autres exercices de régionalisation de mise en paysage si des CLE en manifestent la volonté.

**Emmanuel HENAFF** rappelle un travail réalisé par l'Ifremer sur la pseudo-nitzschia dans la coquille Saint-Jacques, pour lequel le CNRS de Cachan a modélisé l'agriculture en 2050. Il serait intéressant d'utiliser ces travaux. Deux exploitations agricoles ont été approchées afin de récolter des données sur l'impact des deux pratiques utilisées par chacun des agriculteurs.

**Elena MARQUES** demande s'il est possible de télécharger les paysages.

**Sarah FEUILLETTE** indique que les images sont très volumineuses et propose de les transmettre. Il est possible de se déplacer dans les images et d'entrer dans les détails. Afin de donner suite à ce travail, plusieurs possibilités sont envisageables, comme réserver un temps pour la prospective lors de la prochaine journée de travail. Il est possible d'examiner plusieurs exercices de prospective ou de demander à SOLAGRO ou à Initial Paysagistes d'intervenir. La feuille d'évaluation de la journée offre la possibilité de proposer des sujets pour le prochain séminaire. Le rapport total de Afterres2050 est disponible sur le site de SOLAGRO mais les mises en paysage ne le sont nulle part.

**Aurélie JOUE** souhaite savoir comment sont construites ces images.

**Elena MARQUES** s'intéresse aux idées concernant l'animation à partir d'une image.

**Sarah FEUILLETTE** estime possible d'inviter une collaboratrice d'Initial Paysagistes après une présentation d'Afterres2050.

**Aurélie JOUE** souhaite savoir comment a évolué un projet d'arrêté de SAGE en discussion depuis l'année dernière.

**Jean-Baptiste REVILLON** indique que ce projet est toujours en cours.

**Stéphanie Legendre** demande où en est le décret sur les consultations et révisions des SAGE.

**Jean-Baptiste REVILLON** confirme qu'à sa connaissance, il est toujours en cours.

**Fanny LECHEVALLIER-OLIVIER** demande si l'ensemble des animateurs présents sont inscrits à la lettre de Gest'eau. Ces lettres fournissent toutes les informations sur les décrets. L'une d'elles est spécialement dédiée à la GEMAPI. Il est important de la transférer à d'autres animateurs, ainsi qu'aux élus qui se posent des questions.

**Aurélie JOUE** signale qu'il lui a été expliqué que la GEMAPI ne relevait pas du travail d'animation d'un SAGE.

**Estelle GAVARD** explique que l'AESN a mis en place le projet européen Fleuves grandeur nature, qui propose une représentation graphique du bassin de la Seine susceptible de se décliner pour des publics généraux ou très spécifiques. Une présentation aura lieu le 11 décembre au siège de l'agence de l'eau. Le projet est détaillé sur le site de la Ligue de l'enseignement.

**Estelle GAVARD** explique le planning de l'après-midi et la constitution des groupes. Le premier est constitué de Philippe MONSIMIER, Romuald GENOEL, Sophie DERUYER, Christophe DEBARRE, Hélène WIEREPANT, Emmanuel BULOT, Mathilde GASTON, Elena MARQUES et Anaïs MOUCHERON. L'atelier est animé par Véronique NICOLAS, chargée de projet à la DRIEE. Le second atelier est animé par Jean-Baptiste REVILLON. Il est composé d'Aurélie JOUE, Florent GUIBERT, Emmanuel HENAFF, Maëva RODIER, Gabrielle WEISENBERGER, Alison LARRAMENDY, Aline GIRARD, Véronique LECOMTE, Stéphanie Legendre et Fanny LECHEVALLIER-OLIVIER.



## **Point 5 – Présentation de la SOCLE et retour sur les études de gouvernance**

**Véronique NICOLAS** indique qu'elle est chargée de projet à la DRIEE Ile-de-France pour le compte de la délégation de bassin Seine-Normandie. Les ateliers de cet après-midi portent sur la compétence GEMAPI. Il est intéressant de replacer cette dernière dans la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE). Les réformes territoriales intervenues en 2014 et 2015 ont porté sur la rationalisation de l'intercommunalité. Le nombre d'intercommunalités a été réduit de 2000 à 1200, soit une diminution de 40 %, mais de nouvelles compétences obligatoires leur ont été attribuées, particulièrement dans le domaine de l'eau. Elles acquièrent la gestion de l'eau potable et de l'assainissement pour 2020 et la gestion des milieux aquatiques pour 2018. La clause de compétences générales autorisant les départements et les régions à intervenir sur ces sujets est supprimée.

Dans ce contexte, il a été décidé que chaque grand bassin se dote d'une SOCLE avant le 31 décembre 2017. L'arrêté ministériel du 20 janvier 2016 précise que la SOCLE inclut un descriptif de la répartition des compétences dans le domaine de l'eau et des objectifs d'évolution des modalités de coopération entre collectivités. A l'échelle d'un grand bassin, il est difficile de détailler les coopérations très liées aux situations locales. Les objectifs consistent à accompagner les collectivités, à réaliser un document d'orientation pour les schémas de coopération intercommunale et à préparer le terrain pour le prochain SDAGE. Un groupe de travail a été mis en place avec les DREAL et l'agence de l'eau. Il est question de donner un cadre, des principes et des démarches, d'éditer un document le plus court possible, et d'organiser les recommandations par type de compétences et par territoire.

Le projet de stratégie a été mis à disposition cet été. Une quarantaine de remarques ont été reçues, envoyées principalement par des syndicats, des EPCI, les départements, les régions Grand-Est et Normandie et les deux plus grands EPTB. Les deux thématiques abordées sont celles de l'eau potable et de la GEMAPI. Aucune opposition n'a été exprimée. Le document, jugé relativement clair, offre un cadre de travail pertinent. La synthèse des retours fait apparaître une demande d'actualisation de l'état des lieux et avance des propositions afin de faire le lien avec la stratégie d'adaptation au changement climatique. Il a également été suggéré de mieux prendre en compte la protection de la ressource en eau. Une demande est émise afin de mieux mettre en avant les enjeux des interconnexions AEP, de mieux expliquer les missions des EPAGE et de retravailler la forme. Il a aussi été demandé de clarifier les possibilités des missions au sein d'une compétence, surtout en matière d'assainissement. La question du choix de l'échelle a aussi été avancée. Le comité de bassin souhaite rappeler le principe de la libre administration des collectivités. Il n'est donc pas possible de se montrer trop prescriptif.

Concernant la GEMAPI, il est demandé de mieux distinguer les territoires orphelins de ceux qui disposent déjà d'une organisation. Une recommandation concerne le portage des SAGE susceptibles d'être menacés par la mise en place de la GEMAPI. Une demande concerne spécifiquement les PNR. Ces derniers restent des acteurs en retrait par rapport à la GEMAPI. La COPTATI se réunit le 26 octobre afin de préparer l'avis du comité de bassin du 30 novembre. L'élaboration de cette stratégie a mis en évidence l'importance de la marche à franchir afin d'atteindre le niveau exigé par la loi. La question de l'accompagnement se pose pour 2018-2020, avec des enjeux différents selon les situations.

**Jean-Baptiste REVILLON** présente une synthèse des études de gouvernance menées sur le bassin entre 2010 et 2015. Réalisée par le bureau d'étude ACTeon, elle est en cours de finalisation. 23 études ont été collectées et décortiquées. L'objectif consiste à fournir une photographie de la gouvernance du grand cycle de l'eau au regard de l'exercice futur de la GEMAPI sur le territoire. Les études montrent que les missions de la GEMAPI sont majoritairement prises en charge par le bloc communal. Le modèle le plus courant est le syndicat, soit intercommunal, soit mixte, ou l'EPCI. Les maîtres d'ouvrage montrent une grande diversité.

L'étude GEMAPI est scindée dans 80 % des cas selon le type de missions, GEMA ou Pi. Un découpage existe aussi en fonction du type d'actions (planification, études, actions opérationnelles) ou selon le cadre de l'intervention (ponctuelle ou stratégique). La mission du ruissellement rural a été examinée. Elle est

prise en charge de manière variable sur le territoire. 16 % des structures concernées par l'étude mènent des actions concernant le ruissellement rural.

Un diagnostic de la gouvernance a été réalisé au regard des objectifs du SDAGE et du programme de mesures. Un manque d'adéquation est fréquemment observé entre les statuts, les structures et les actions attendues. La scission de la compétence GEMAPI perdure malgré la réalisation de ces études de gouvernance. Sur les structures examinées, seules un tiers d'entre elles s'engagent à assurer la compétence dans sa totalité. Pour certains territoires, le scénario des études n'a pas pu être réalisé en totalité. Les propositions de structuration restent conditionnées à la volonté des élus, notamment les membres des EPCI à fiscalité propre. La concertation et la sensibilisation de ces élus sont considérées comme des leviers importants pour une mise en œuvre efficace de la GEMAPI.

Les principaux enjeux identifiés dans la synthèse concernent :

- l'échelle de gestion de la compétence GEMAPI ;
- la communication ;
- la gouvernance et ses évolutions ;
- l'utilisation d'outils de gouvernance en cours de définition ;
- l'existence de craintes liées aux financements ;
- la difficulté de l'appropriation de cette nouvelle compétence par les élus ;
- la définition floue des contours de l'exercice de cette compétence.

Quelques pistes d'actions ont été identifiées, concernant la communication ou la création d'un groupe de chargés de politique territoriale des DT afin de centraliser les retours d'expérience. Certaines actions, telles que l'organisation d'un colloque sur la GEMAPI, ont déjà débuté. D'autres sont à rattacher au 11<sup>e</sup> programme.

Il est possible de transmettre les rapports, notamment la synthèse des études de gouvernance, en les mettant à disposition afin de les télécharger sur demande. La synthèse sera disponible une fois validée. Ce travail s'inscrit dans un ensemble de démarches existantes cherchant à mieux comprendre l'exercice de la compétence GEMAPI. L'AESN a déjà financé une quinzaine d'études. Des recueils d'expériences sont réalisés par la Caisse des Dépôts.

**Lydia PROUVE** estime que la notion d'EPAGE pose question, méritant de mener une réflexion.

**Jean-Baptiste REVILLON** suggère de lire ce qui est inscrit dans le SDAGE au sujet de la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs d'un territoire hydrographique cohérent.

**Véronique NICOLAS** souligne que la remarque est souvent formulée dans les retours sur la SOCLE. Il est important de clarifier le message. Des situations de concurrence réelle existent sur le territoire. L'approche promue passe plutôt par le projet que par la structuration.

**Aurélie JOUE** estime que ce point montre une faiblesse de la SOCLE. Le message suggérant de travailler par bassin versant n'est pas mis en avant. Il est étrange que le comité de bassin ne souhaite pas placer ce point en priorité.

**Véronique NICOLAS** rappelle que le comité de bassin souhaite respecter le principe de libre administration des collectivités et ne pas préciser des obligations de regroupement dans la SOCLE.

**Aurélie JOUE** souligne l'importance de travailler par unités hydrographiques.

**Véronique NICOLAS** rappelle que ce point est mentionné dans le SDAGE et soutenu par le comité de bassin. Il est possible d'ajouter une recommandation. L'outil disponible est un arrêté de délimitation d'office émis par le préfet coordonnateur de bassin. Dans la période de transition actuelle, il est souhaitable d'attendre que la carte se dessine.

**Christophe DEBARRE** signale que la CLE Marne Confluence a souligné que la SOCLE s'est concentrée sur la compétence GEMAPI. Elle ne mentionne pas la manière de s'assurer que les structures qui portent les SAGE seront à même de continuer à réaliser leurs travaux d'animation, d'étude et d'accompagnement sur les compétences GEMAPI, d'assainissement ou de zones humides. La question de s'assurer de la pérennité des structures porteuses des SAGE se pose. Il est souhaitable de sécuriser juridiquement la capacité de ces structures à poursuivre leurs missions.

**Véronique NICOLAS** souligne ne pas avoir reçu la contribution de la CLE Marne Confluence. Une proposition de rédaction est la bienvenue. Il est question de formuler cette recommandation dans la limite de l'exercice. Le risque de déstabiliser est bien identifié et il est nécessaire de trouver une rédaction qui le limite. Il est souhaitable de garantir la prise en charge de la mission d'animation. La forme reste à clarifier selon les contextes.

*Les groupes sont constitués afin de travailler en deux ateliers. L'atelier 1 aborde le partage et la diffusion d'expériences sur la prise de compétence GEMAPI et l'atelier 2 l'élaboration d'un argumentaire communicant sur les bénéfices de la GEMAPI pour la préservation des milieux aquatiques.*

## **Point 6 – Restitution des ateliers**

### **Atelier 1 : partage et diffusion d'expériences sur la prise de compétence GEMAPI**

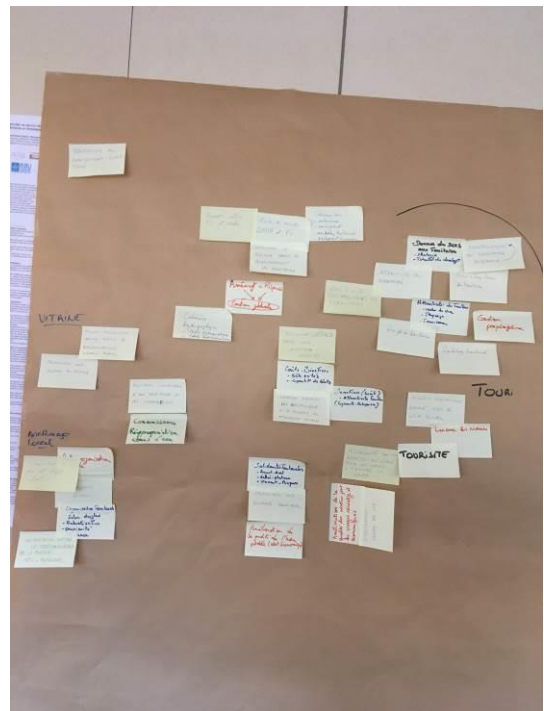
**Emmanuel BULOT** rappelle que le groupe a travaillé sur les besoins, l'organisation et la diffusion des différents éléments et l'identification de relais de diffusion. Le second groupe a complété le travail du premier en ajoutant un quatrième item « cibles ». Les quatre items sont donc : besoins, relais, actions et cibles.



Les besoins s'articulent autour de trois éléments : les besoins financiers, les coûts, la structuration administrative et juridique (la question des statuts) et les connaissances, particulièrement en matière d'efficacité des zones d'expansion de crues.

Les relais identifiés concernent les élus moteurs, les associations, l'agence de l'eau, les collectivités territoriales (les conseils départementaux particulièrement), les services de l'Etat (CEREMA, ISTEA, DDT, DRIEE...), le réseau des animateurs, l'AFEPTB, La Caisse des Dépôts, l'AMF et l'ADCF.

Les actions regroupent les MOOCs, les réunions d'information, les lettres d'information, un guide d'application de la GEMAPI dédié aux élus, une plateforme web pour le réseau d'animateurs et de techniciens ou un bilan à mi-parcours de la SOCLE évoqué par le comité de bassin. Les actions les plus importantes concernent les classes d'eau, les visites de terrain et les interventions de structures voisines avec un retour d'expérience porté par les élus. Il a été souligné de veiller à rester positif et de s'appuyer sur les expériences réussies à l'échelle locale.



Les cibles visées par le partage et la diffusion d'expériences sur la prise de compétence GEMAPI sont les élus, les aménageurs, les urbanistes et les techniciens animateurs de SAGE.

## Atelier 2 : élaboration d'un argumentaire communicant sur les bénéfices de la GEMAPI pour la préservation des milieux aquatiques

**Aurélié JOUE** présente l'argumentaire élaboré par le groupe. Les éléments concernent le territoire, le tourisme, l'économie locale potentielle, les usages à développer, les solidarités territoriales, la réalisation d'une vitrine « culture du risque », l'ancrage local, la transversalité de l'eau dans l'ensemble des compétences d'un EPCI et le financement. La question du coût et de l'origine du financement revient systématiquement, ainsi que celle de l'échelle et de l'identification du territoire.

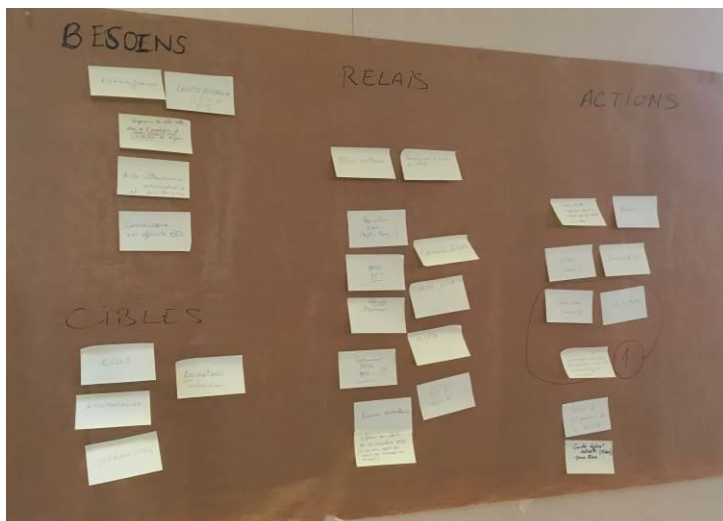


**Stéphanie Legendre** souligne que la question d'échelle est plus importante que celle du contenu de la GEMAPI. Les EPCI ne sont pas prêts et s'interrogent plus sur les coûts que sur les actions à mener. Les animateurs de SAGE n'ont pas forcément la légitimité nécessaire pour aider les EPCI à structurer leurs actions. Il est néanmoins possible de les aider à se regrouper, à travailler à l'échelle des bassins versants ou des baies. Certaines grandes intercommunalités ne sont cependant pas ouvertes aux propositions sur leur territoire.

**Fanny LECHEVALLIER-OLIVIER** rappelle l'exemple de Saint-Lô et la plus-value de disposer d'une vision de géographe et de faire le lien avec l'urbanisme.

**Stéphanie Legendre** signale que les élus ont particulièrement apprécié de sortir de l'approche classique proposée par les services de l'Etat ou par les sous-préfectures. L'intervention de la FNCCR se positionnant à la place de l'élue pour sa gestion quotidienne d'aménagement du territoire a été particulièrement appréciée. Elle présente la GEMAPI au travers de l'ensemble des problématiques d'une intercommunalité. Cette approche est aussi très différente de celle des animateurs qui proposent une vision par les milieux et leurs problématiques.

**Aurélié JOUE** estime important d'introduire la GEMAPI en abordant le quotidien des EPCI et de montrer comment cette dernière est à même de les aider à résoudre certaines problématiques. Il n'est pas question d'ajouter des points supplémentaires mais d'insérer la GEMAPI dans l'existant.



**Véronique NICOLAS** rappelle que le groupe a exprimé le besoin de prendre du recul afin d'intégrer la GEMAPI dans le spectre de ce que les intercommunalités ont à gérer. Il est nécessaire de l'envisager sous une approche par projet territorial.

**Aurélié JOUE** rappelle qu'un EPCI définit son projet de territoire. Il est nécessaire d'infuser la GEMAPI dans ce projet.

**Jean-Baptiste REVILLON** signale que cette idée de projet de territoire a déjà été évoquée sur Seine-Aval.

**Véronique NICOLAS** estime néanmoins que ni elle, ni les animateurs de SAGE n'ont la formation afin d'aborder la GEMAPI sous cet angle. Il est souhaitable de former les animateurs à mieux gérer à l'échelle des projets des EPCI.

**Aurélie JOUE** souligne que les animateurs de SAGE n'ont pas à porter un regard sur la gestion des EPCI mais à apporter des connaissances en s'insérant dans leur projet.

**Philippe MONSIMIER** estime difficile d'accéder aux projets de territoire lorsque ces derniers sont encore en construction.

**Aurélie JOUE** souligne qu'en tant qu'acteurs de longue date du territoire, les animateurs du SAGE de la Sélune sont souvent associés.

**Emmanuel BULOT** considère les retards de financements des MAEC comme un sujet essentiel. Il souhaite savoir si cette situation est en cours de règlement. Les conséquences pour les structures et les animateurs qui travaillent avec des agriculteurs risquent d'être importantes.

**Véronique NICOLAS** reconnaît ne pas avoir d'information à ce sujet.

**Jean-Baptiste REVILLON** confirme que de son côté, il ne sait rien de plus. Ce sujet sera probablement abordé pour le 11<sup>e</sup> programme.

**Philippe MONSIMIER** note que les MAEC ont été discréditées suite à ces difficultés de paiement.

**Jean-Baptiste REVILLON** remercie les personnes présentes pour leur participation active. Il suggère de prévoir le prochain séminaire plus tôt dans l'année afin de mieux s'insérer dans le calendrier d'élaboration des différents documents. Il remercie particulièrement Estelle GAVARD pour son travail durant toutes ces années.

-----